

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015 À 20 H 00

L'an deux mille quinze, le vingt quatre du mois de novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :**

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

**Absente :** MAESE Isabelle

**Procuration (1) :** de MAESE Isabelle à GIRARD Philippe.

**Secrétaire de séance :** LAPERROUSE Madeleine.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2015.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **I. REGULARISATIONS VENTES FONCIERES**

###### **1. Lotissement les Moulins :**

Il s'agit de régulariser deux cessions de terrains effectives depuis 1998 au prix de 110 F ht :

- une cession de 68 m<sup>2</sup> soit 7 480 F ou 1140 € environ
- une cession de 116 m<sup>2</sup> soit 12 760 F ou 1 942 € environ

VOTE : 13 POUR, Madeleine LAPERROUSE ne prend pas part au vote

Le conseil mandate le Maire à signer les actes

###### **2. Hameau de Champfleury**

###### **Régularisation 1 : échange de terrains datant de 1999**

- Un particulier cède une parcelle de 20 m<sup>2</sup>
- La commune cède une parcelle de 84 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal propose un prix de vente de 10 €/m<sup>2</sup> avec un prix plancher de 8 €/m<sup>2</sup>

VOTE : 12 POUR, 1 ABSTENTION (Y. MORVAN), 1 CONTRE (C. BERARD est contre une négociation sur le prix)

Le conseil mandate le Maire à signer les actes

###### **Régularisation 2 : échange de terrains datant de 2010**

- Un administré a cédé une parcelle de 110 m<sup>2</sup> afin de permettre l'installation des 2 réserves incendie sur le hameau
- La commune lui cède une parcelle de 109 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal propose un prix de vente de 10 €/m<sup>2</sup> avec un prix plancher de 8 €/m<sup>2</sup>

VOTE : 12 POUR, 1 ABSTENTION (Y. MORVAN), 1 CONTRE (C. BERARD est contre une négociation sur le prix)

Le conseil mandate le Maire à signer les actes

## **II. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN PIETONNIER :**

Un administré avait demandé l'acquisition d'un chemin piétonnier pour la réalisation d'un aménagement en limite de propriété. Au cours d'une rencontre il lui a été signifié que son terrain se trouvant en zone Uc, le projet pourra se tenir dans les limites actuelles. Le projet est donc réalisable sans la nouvelle acquisition.

Ce chemin faisant partie intégrante du lotissement et assurant le déplacement en toute sécurité des piétons, le conseil municipal n'est donc pas favorable à sa cession.

VOTE POUR NE PAS CEDER LE CHEMIN : 11 POUR (P. GIRARD ne fait pas jouer sa procuration),  
2 ABSTENTIONS (E. SORNET, M. LAPERROUSE)

## **III. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE PRISME :**

La société TECH FUN est chargée de la maintenance du mur d'escalade de la salle polyvalente et la falaise de Rochetaillée (vérification de la visserie, traitement de la végétation, purge de la falaise etc...)

Le contrat de maintenance 2013/2015 arrive à échéance le 31 décembre. Un nouveau contrat est proposé pour les 3 prochaines années pour un coût annuel de 4 150 € HT.

Nous rappelons que seules les personnes habilitées sont autorisées à intervenir sur la structure avec l'autorisation de la mairie, notamment pour le remplacement des prises, et il faudra que celles-ci soient vérifiées par TECH FUN.

VOTE : 14 POUR

## **IV. CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (GDA) DE MOYENNE MAURIENNE**

Le GDA est mandaté par le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) qui a la compétence Agriculture pour les 62 communes de Maurienne et fait le lien avec les agriculteurs.

Céline CLAVEL, chargée de mission au SPM et Raymonde REY, agricultrice à Montaimont ont présenté aux élus une convention de partenariat afin de veiller à une répartition équitable des surfaces agricoles communales. Une étude de l'occupation des parcelles agricoles a déjà été faite en 2012 par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La mission consiste à rencontrer les agriculteurs, connaître l'évolution des exploitations, organiser une réunion publique, faire une présentation au conseil et redéfinir et optimiser les zones agricoles.

VOTE POUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT A TITRE GRATUIT POUR LA COMMUNE : 14 POUR

## **V. PROJET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) SUR L'EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 3 communes de l'ex CCVG ont accueilli les 11 autres communes du canton de La Chambre pour former la 4C.

La loi de la Nouvelle Organisation du Territoire de La République (loi NOTRe) du août 2015 stipule que toute intercommunalité de moins de 5 000 habitants DGF (population communale + population touristique, résidents EHPAD etc) doit fusionner avec une autre jusqu'à 40 000 habitants.

Le Préfet propose dans le cadre de cette loi, un Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale; il a été présenté le 12 octobre à la CDCI constituée des présidents des intercommunalités et des grands élus, et prévoit pour la Maurienne 2 intercommunalités :

- une intercommunalité de basse vallée regroupant 42 communes d'Aiton à St Julien (soit le regroupement des communes de Porte de Maurienne, de la 4C, d'Arvan-Villards et de Coeur de Maurienne)
- une intercommunalité de haute vallée regroupant 20 communes de St Michel à Bonneval (soit le regroupement des communes de Maurienne Galibier, de Terra Modana, de Haute Maurienne Vanoise)

En ce qui nous concerne, il est proposé un conseil communautaire de 63 membres ainsi répartis :

- 14 représentants pour St Jean de Maurienne
- 3 pour Aiton et St Julien
- 2 pour La Chambre, St Rémy, St Etienne et Aiguebelle
- 1 pour les 35 autres communes dont Ste Marie

Toutes les communes doivent se prononcer avant le 15 décembre 2015 sur cette proposition pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017. S'il n'y a pas de vote, le schéma est considéré comme approuvé.

Au vu de la constitution récente de la 4C avec l'intégration de 11 communes depuis moins de 2 ans et notre volonté de continuer un travail à peine amorcé à 14, de critères dérogatoires qui s'appliquent à notre communauté de communes (toutes les communes en zone de montagne etc.), le conseil municipal propose d'émettre un avis défavorable au schéma proposé par M. le Préfet

**VOTE POUR UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET : 13 POUR, 1 ABSTENTION : Agnès LATTARD PRUVOT**

## **VI. TOURNEE ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Les conseillers remettent au maire leurs disponibilités pour les 2 tours des élections régionales de décembre et un calendrier des permanences leur sera communiqué.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- Le dernier conseil municipal de l'année aura lieu le jeudi 17 décembre à 18h30.
- La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 16 janvier 2016.
- Françoise BOZON VIAILLE a été informée par Mme ANDRE de problèmes de discipline, de harcèlement à l'école : l'inspection a été avertie et des parents convoqués.  
De même, certains élèves font preuve d'insolence, d'indiscipline au cours des TAP, le règlement doit être respecté sous peine d'avertissement. Au bout de 3, l'enfant sera exclu définitivement de ces activités.
- Claude BERARD fait part du compte rendu du conseil d'école du 13 octobre 2015 :
  - les enseignants rencontrent des difficultés face à certains comportements des élèves et déplorent l'absence d'un psychologue et d'un médecin scolaire sur zone ce qui permettrait à ces enfants une aide et une scolarisation meilleure. Certains élèves (4 sur 23 des classes PS/MS) relèvent en effet peut être du handicap.
  - De nombreux enfants (7 sur 22) sont en difficulté dans la classe CM1/CM2
  - Mme LATHUS a présenté le Réseau d'Aide Spécialisé pour Elève en Difficulté (RASED), un service public gratuit qui peut être demandé par les parents ou les enseignants. Plusieurs intervenants le composent : des maîtres et le psychologue, malheureusement le titulaire du poste sur le canton est absent et non remplacé.

- Mme SCHNEIDER, directrice de DECLICC annonce la mise en place d'une aide à la parentalité.

- Claude BERARD signale que l'entreprise SR DAUPHINE a été choisie pour assurer la maintenance des armoires de sécurité incendie du "Grand Chatelard" et du groupe scolaire (coût 250 € HT/an)
- Gérard BORDON informe le conseil que l'arrêt de travail de la secrétaire principale a été prolongé jusqu'au 4 décembre, l'intérimaire embauchée va être reconduite jusqu'à cette date.  
Une ATSEM est en arrêt depuis le 12 novembre, elle est remplacée depuis le 19 et jusqu'au 18 décembre.
- Emilie SORNET fait part de la demande de M. Aurélien TRUCHET souhaitant intégrer la commission "Eaux et forêt". Le conseil accède à cette demande.
- Rappels : le jeudi 26 novembre aura lieu l'inauguration de l'extension de l'EHPAD "Bel Fontaine".  
Le vendredi 27 novembre, se tiendra l'assemblée générale de l'association "Cheval, notre passion"

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

P. GIRARD.